



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Turquie

Question écrite n° 11106

#### Texte de la question

M Robert Montdargent attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la greve de la faim de cinquante-sept prisonniers politiques a Ankara. Ils s'expriment ainsi contre la brutalite dont la police a fait preuve a leur egard le 1er mars dernier, lorsque plusieurs d'entre eux ont ete tortures. Parmi eux figurent deux dirigeants du Parti communiste unifie de Turquie, dont l'etat de sante inspire les plus vives inquietudes. Il lui demande d'intervenir d'urgence aupres des autorites turques afin que cesse cette repression aveugle, que soient punis les coupables, et de facon plus generale que la Turquie respecte les droits de l'homme.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Les faits sur lesquels l'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, et en particulier les cas allegues de mauvais traitements qui sont signales montrent a l'evidence qu'en depit des efforts deployes dans la derniere periode par les autorites turques pour assurer un meilleur respect des droits de l'homme, des progres restent a faire pour que la situation dans ce domaine puisse etre consideree comme satisfaisante. S'agissant du proces de MM Kutlu et Sargin, le Gouvernement francais peut assurer l'honorable parlementaire qu'il est suivi avec toute l'attention voulue. Le cas de ces deux dirigeants communistes est bien connu de ce departement, comme du reste celui d'autres prisonniers turcs d'opinion a propos desquels il a, a diverses reprises, exprime sa preoccupation. Le Gouvernement francais demeure attentif a l'evolution de la situation des droits de l'homme en Turquie. Tout en continuant d'attirer l'attention des autorites d'Ankara, avec lesquelles nous entretenons aujourd'hui un dialogue plus confiant, sur tel ou tel manquement au respect de ces droits, nous souhaitons encourager le processus de democratisation engage sur l'initiative du Premier ministre turc, M Turgut Ozal. A cet egard, la decision prise recemment par la Turquie de reconnaitre a ses ressortissants le droit de recours individuel devant la Commission europeenne des droit de l'homme nous parait aller dans le bon sens. On relevera egalement qu'aucune peine capitale n'a ete executee depuis 1985 et que M Ozal lui-meme n'a pas exclu une prochaine revision des dispositions du code penal turc sur la base desquelles de nombreux militants politiques ont ete poursuivis et condamnes pour delit d'opinion. On ajoutera qu'en ratifiant les conventions de l'ONU et du Conseil de l'Europe sur la prevention de la torture et des traitements inhumains et degradants et, plus generalement, en etant partie aux accords internationaux relatifs aux droits de l'homme, le Gouvernement turc a souscrit des engagements dont ses partenaires attendent qu'il les respecte.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Montdargent Robert](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11106

**Rubrique :** Politique exterieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 27 mars 1989, page 1424